

## DOMAINE DE BAO-HANG

S.A., 1930.

### PLANTATION PHILIP-BAO-HANG

(Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 1931)

Propriétaire : Philip.  
 Commune de Binh-Truoc.  
 Canton de Phuoc-vinh-Trung.  
 Voie d'accès : Saïgon-Biênhoà, route Chesne.  
 Distance de Saïgon : 43 km.  
 Nature du terrain : argilo-silicieux.  
 Année de la première mise en culture ; 1920.  
 Superficie globale : (voir ci-avant, province de Biênhoà n° 89).  
 Méthode de culture : défrichement suivi de désouchage et labours, sélection des arbres.  
 Méthode de saignée : projetée, alternée 20 jours.  
 Main-d'œuvre : locale, des villages environnants.  
 Immeubles et installations : habitation du directeur, baraquements d'ouvriers, écuries, magasins, usine et fumoir en construction.  
 Matériel agricole : deux tracteurs Fordson et charrues diverses, appareils de labourage et de désouchage.  
 Cheptel : six bœufs.  
 Production annuelle : environ 10.000 arbres à mettre en saignée.

N°	PLANTATION	PROPRIÉTAIRE ou DIRECTEUR		SUPERFICIE	
		NOM	ADRESSE	TOTALE	PLANTÉE
89	Philip-Bao-Hang	Philip	Saïgon, 115, r. C -Guynemer	198,4649	170

N°	Plantation	Nb d'hévéas plantés								Production actuelle	
		Av. 1924	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	Nb arbres en saignée	tonnes métriques
88	P h a n - Phuoc-Toi				2.000	8.000	3.500				

Domaine de BAO-HANG  
 Société anonyme au capital de 110.000 p.  
 R. C. BIEN-HOA n° 380  
 Siège social à BAO-HANG,

Canton de Phuoc-vinh-Trung Bienhoa  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 février 1934)

Les actionnaires sont priés d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra chez M. Cecconi, 213, rue Catinat, le 23 février 1934, à 17 h.

Ordre du jour

1° Modification de l'article 22 des statuts pour le mettre en harmonie avec la réglementation concernant les prêts du gouvernement général.

*L'Impartial*, 3 février 1934.

---

Société du Domaine de Bao-Hang  
Société anonyme au capital de 110.000 piastres  
Siège social à Phuoc Vinh Thuong, Bao-Hang, Biênhoà  
Assemblée générale ordinaire du 9 février 1935  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 23 février 1935, bas p. 2)

Monsieur Cecconi préside l'assemblée comme président du conseil d'administration. Messieurs Hourcade et Spielmann [André Spielmann, le commis des Laboratoires et services d'identité de l'Indochine ?], les deux plus forts actionnaires présents, sont appelés comme scrutateurs. Monsieur Laplaud est désigné comme secrétaire.

Rapport du conseil d'administration.

Messieurs,

Vous avez eu connaissance du rapport du commissaire aux comptes et du Bilan pour l'exercice 1934.

Vous avez pu voir avec quel esprit d'économie nous avons travaillé.

Nous avons réduit au maximum nos charges et nos frais généraux d'administration n'existent pas. Avec nos seules ressources, nous avons pourvu aux dépenses d'entretien de la plantation, avons construit d'une façon durable une usine et un fumoir, et fait face à toutes nos charges financières.

Nous n'avons pas eu recours aux prêts du Gouvernement général cette année-ci, nous estimant déjà trop endettés envers la Colonie, notre seul créancier.

Nos ventes de caoutchouc sont passées de 3.500 piastres en 1933 à 6.279 \$ en 1934.

Si le prix du caoutchouc se maintient ou augmente comme nous le désirons, nous pourrions satisfaire notre créancier, le Gouvernement général, qui va exiger cette année le remboursement d'une partie du capital prêté. Dans le cas contraire, dès que nous serons fixés sur les exigences de la Délégation des Finances, il sera nécessaire de nous réunir afin de prendre les décisions sur la conduite ultérieure à tenir.

Nous avons cependant bon espoir de voir le prix du caoutchouc monter encore, et notre production augmenter, ce qui nous permettra de nous alléger de notre dette envers la Colonie, et d'envisager la fin de notre crise.

Rapport du commissaire aux comptes

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu me confier lors de votre dernière assemblée générale ordinaire.

Le bilan et les comptes qui sont soumis à votre approbation m'ont été communiqués dans les délais l'égaux.

Ils sont l'exacte expression de la situation de votre société au 31 décembre 1934.

Cet exercice, comme les précédents, a été consacré entièrement à la mise en valeur du domaine de votre société, ne comporte de ce fait, aucun compte de résultats.

Les vérifications et pointages que j'ai pratiqués, les renseignements qui m'ont été fournis, m'ont permis de constater que votre comptabilité était tenue régulièrement et qu'elle ne comportait aucune opération qui ne soit en conformité avec les prescriptions légales et statutaires.

En conséquence, je vous engage à approuver le Bilan et les comptes de cet exercice, tels qu'ils vous sont présentés par votre conseil d'administration.

#### BILAN DU 31 DÉCEMBRE 1934 (en \$)

ACTIF	
Plantation	124.014 08
Terrain	1 00
Frais de constitution	6.105 62
Caisse	670 95
Matériel	413 00
Immeuble	611 35
Cheptel	240 00
	<u>134.055 00</u>
PASSIF	
Capital	100.000 00
Emprunt	24.055 00
	<u>134.055 00</u>

#### RÉSOLUTIONS

##### Première résolution

L'assemblée générale ...approuve les comptes et le Bilan ...

##### Troisième résolution

L'assemblée générale nomme... comme commissaire Monsieur J. Fox, et comme commissaire suppléant Monsieur J. Drieu...

##### Quatrième résolution

L'assemblée générale élit comme administrateur Monsieur Laplaud René, pour une durée qui expirera lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de 1936.

---

Un groupement de défense des actionnaires et des  
intérêts locaux engagés dans la Compagnie Saïgonnaise  
de Navigation et de Transport se constitue.  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 juin 1936)

[...] De nombreuses personnalités avaient bien voulu honorer cette réunion de leur présence, parmi lesquelles nous citerons... M. Cecconi, directeur du pilotage...

---

Domaine de Bao-Hang  
Société anonyme au capital de 110.000 piastres  
Siège social à Phuoc-vinh-Thuong (Biênhoà)  
NOMINATION D'ADMINISTRATEURS  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 mai 1937)

Suivant délibération en date du 28 avril 1937, l'assemblée générale ordinaire de ladite société a nommé comme administrateurs Messieurs GUÉRY Henry <sup>1</sup>, planteur à Saïgon ; LIÉFROID Gabriel, planteur à Saïgon ; MULLER François <sup>2</sup>, industriel à Hanoï ; PHILIP Félix [ancien chef du service de l'immigration, candidat au conseil colonial de la Cochinchine en 1930 sur la liste rad.-soc. Ardin-Béziat, battu], planteur à Thu-Duc ; et PEAUTONNIER Maurice <sup>3</sup>, administrateur de sociétés à Saïgon.

Une copie du procès-verbal de ladite société a été déposée au greffe de la justice de paix à compétence étendue de Biênhoà, le 22 mai 1937.

*L'Information d'I. C.* du 22 mai 1937

---

LÉGION D'HONNEUR  
François Cecconi  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 août 1939)

[...] Sont nommés dans Légion d'honneur, au titre du ministère de la Marine marchande, chevalier : M. François Cecconi, chef du service du pilotage à Saïgon [...].

---

Domaine de Bao-Hang  
Société anonyme au capital de 44.000 \$  
Siège social : 18, rue Chaigneau, Saïgon  
AVIS DE CONVOCATION  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 2 décembre 1939)

Messieurs les actionnaires de la Société du DOMAINE DE BAOHANG, société Anonyme au capital de 44.000 piastres, divisé en 4.400 actions de 10 piastres, dont le siège social est à Saïgon, 18, rue Chaigneau, sont convoqués, par le conseil d'administration, en assemblée générale extraordinaire au siège social, pour le samedi 16 décembre 1939 à 17 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour

1. — Augmentation du capital social de 33.000 piastres pour le porter à 66.000 piastres, par émission au pair de 2.200 actions nouvelles de 10 piastres.
2. – Projet de création de nouvelles parts de fondateur.

---

<sup>1</sup> Henri Guéry : employé de la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine. Gendre de Muller et beau-frère de Peautonnier. Les retrouve à la Société indochinoise de gemmage.

<sup>2</sup> François Muller : directeur de la [Blanchisserie d'Extrême-Orient](#).

<sup>3</sup> Maurice Peautonnier (1901-1978) : de l'[Agence économique et financière de l'Indochine](#). Se retrouve avec Granval et Vrinat à la [Société indochinoise de gemmage](#), de Djiring (1943)

3. – Questions diverses.

Le conseil d'administration.

---

Domaine de Bao-Hang  
Société anonyme au capital de 44.000 \$  
Siège social : 18, rue Chaigneau, Saïgon  
AVIS DE CONVOCATION  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 2 décembre 1939)

Messieurs les porteurs de parts de la Société du DOMAINE DE BAO-HANG, société anonyme au capital de 44.000 piastres, divisé en 4.400 actions de 10 piastres, dont le siège social est à Saïgon, 18, rue Chaigneau, sont convoqués par le conseil d'administration, en assemblée générale ordinaire au siège social, pour le samedi 16 décembre 1939 à 18 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Ratification des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunis le même jour, concernant la création de nouvelles parts de fondateur.

Le conseil d'administration  
*L'Information d'I.C.* du 2 décembre 1939

---

**LISTE DES FRANCS-MAÇONS D'INDOCHINE STIGMATISÉS PAR LE RÉGIME DE VICHY**  
2° Grand Orient de France (suite)  
(*Journal officiel de l'État français*, 17 octobre 1941)

Cecconi (François-Augustin), pilote, Saïgon (Cochinchine), L. « Phare de la Renaissance », de Marseille, 30°.

---

MEMBRES TITULAIRES DE L'ASSOCIATION  
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 11 mars 1942)

SOCIÉTÉS

Sté anonyme du Domaine de Bao-Hang, représentée par [Maurice] PEAUTONNIER, 16-18, rue Chaigneau, Saïgon.

---

DOMAINE DE BAO-HANG  
Société anonyme fondée en 1930  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 3, p. 410)

Objet : l'achat, la mise en valeur et l'exploitation de toutes plantations de cultures tropicales industrielles, spécialement d'arbres à caoutchouc.

Siège social : 18, rue Chaigneau, Saïgon.

Capital social : 66.000 \$, divisé en 6.600 actions de 10 \$.

À l'origine, 110.000 \$, en 4.400 actions de 25 \$ dont 4.000 actions d'apports,

Réduit en 1/1938 à 22.000 \$,

Porté en mars 1938 à 44.000 \$, par émission au pair de 2.200 actions de 10 \$,

Porté en 1940 à 66.000 \$, par émission au pair de 2.200 actions nouvelles de 10 \$.

Parts bénéficiaires : 1.220 titres.

Conseil d'administration : MM. F[rançois] MULLER, président ; M[aurice] PEAUTONNIER, administrateur délégué, H[enry] GUÉRY, F[élix] L. PHILIP, administrateurs.

Année sociale : du 31 janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : avant la fin du premier semestre qui suit la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % de premier dividende aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration, 60 % aux actions, 30 % aux parts bénéficiaires.

Inscription à la cote : pas de marché.

---